

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1224

**Artikel:** L'exclusion, une question de territoire  
**Autor:** Marco, Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1015596>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'exclusion, une question de territoire

*L'exclusion sociale, la «dénoncer vigoureusement», noterait un moderne «Dictionnaire des idées reçues». Selon Pierre Rosanvallon<sup>1</sup>, elle est encore aujourd'hui traitée d'abord comme une question posée en relation avec le temps.*

L'aide aux exclus, aux exclus du travail comme aux autres, est envisagée seulement comme une intervention sociale limitée dans le temps. Il s'agit de dépanner ceux qui se retrouvent temporairement en difficulté.

En effet, la crise est encore largement considérée depuis ses débuts comme une crise conjoncturelle destinée à ne durer qu'un temps. D'autant plus que la Suisse est entrée dans cette crise en deux étapes, au milieu des années 70 puis au début des années 90, ce qui sans doute a amorti le choc et entraîné vers le bas l'évaluation de sa gravité.

En attendant la fin de la crise, on en profite pour tenter d'améliorer la formation des sans-travail, car il est entendu qu'elle doit se résorber et qu'avec la reprise, annoncée sans cesse pour demain par tout le monde, les sans-travail réintégreront le régime commun.

Mais les faits sont têtus et aujourd'hui, malgré les instituts de prévision en tout genre qui en annoncent la fin, la crise s'impose de plus en plus comme une crise structurelle, l'intervention sociale temporaire perdure pourtant, le provisoire s'installe et tend à devenir permanent. Or, si la permanence de l'instabilité est la perspective d'avenir, cela signifie que l'exclusion sociale va changer d'environnement. D'un environnement se référant au temps, elle va passer dans un environnement se référant à l'espace, au lieu.

## Chasser les SDF

La continuation, sans fléchissement notable, de la crise structurelle que traversent l'économique et le social, une crise excluant en Europe des millions de personnes du travail, fait passer lentement mais inexorablement cette question de la mobilité du temps à la permanence de l'espace. Ceux qui à la faveur de la crise prédisaient une société à deux vitesses, dont les amis du philosophe Henri Lefèvre<sup>2</sup> pour qui, depuis le milieu des années 60, l'espace est l'enjeu dominant des luttes sociales, ne sont pas aujourd'hui surpris par cette évolution où deux vitesses, deux mondes s'inscrivent plus que jamais sur le territoire.

Lorsque des maires de grandes villes de France prennent des dispositions anti-mendicité, c'est bien d'espace qu'il s'agit. Leurs mesures tendent à faire disparaître de l'objectif du Nikon touristique, de sortir d'un site fameux, les «sans domicile fixe» et autres exclus, donc de les obliger à aller physiquement ailleurs, à se déterritorialiser, pire à se mettre en ghetto.

Michel Crépeau (radical) justifie sa décision d'interdire la mendicité dans les rues de La Rochelle, ville dont il est le maire, avec des arguments qui prennent comme cible les abus de certains SDF, «de bandes organisées, mafieuses de drogue et d'alcool, armées de couteaux et accompagnées de chiens sales à l'aspect inquiétant...»<sup>3</sup>. Des arguments d'ordre, sous le couvert d'un pseudo bon sens, dont il ne reste que des mesures policières. Alors que l'extrême-droite monopolise la réponse à cette question, il n'est pas nécessaire de s'en inspirer.

## Redistribuer le territoire

Il est par contre intéressant de prendre en compte ce qui se déroule sur un tout autre terrain et parle aussi de territoire: celui des mouvements d'occupation de bâtiments d'habitation laissés vides ou l'abandon par la spéculation immobilière ou par la passivité des administrations publiques. L'objectif de nombreux militants de ces mouvements de squatteurs n'est pas seulement une réponse à la question du logement mais aussi la défense et l'illustration de ce qu'ils appellent une alternative, un autre mode de vie. Une manière qu'ils estiment efficace de vivre des conditions d'existence relativement précaires mais assumées, plutôt que d'être rattrapés par la précarité que véhicule la crise.

Aujourd'hui, si l'on veut traiter de l'exclusion, il ne faut pas s'arrêter seulement sur la proposition-revendication du partage du travail. La réinsertion par le travail semble être une voie que le type de crise que nous traversons rend très difficile: En effet, si le travail ne revenait pas, comme le suggère Robert Castel<sup>4</sup>? C'est pourquoi il est temps d'envisager une redistribution du territoire et des lieux. Une redistribution faite d'ouverture et de mélange, s'opposant à celle de l'exclusion, qui se traduit par le rejet et la ségrégation. ■

Daniel Marco

<sup>1</sup> Pierre Rosanvallon, «La révolution du droit à l'insertion», in: *Magazine Littéraire* n° 334, juillet-août 1995.

<sup>2</sup> *Espace et sociétés*, n° 76, «Actualités de Henri Lefèvre», Editions l'Harmattan Paris 1994.

<sup>3</sup> in: *Le Monde* 13-14.8.1995.

<sup>4</sup> Robert Castel, «L'avènement d'un individualisme négatif», in: *Magazine Littéraire*, n° 334, juillet-août 1995.

Le *Magazine Littéraire* de juillet-août 1995 a comme thème principal les exclus.